



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

LE SIX MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, le Conseil Municipal d'Ambérieux d'Azergues, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie FAYE, Maire, en session ordinaire.

Etaient Présents : BRENNER JF - CHAMBEFORT B - DAOUST S – DESREUMAUX X – DOBROWOLSKI F – DUPERRON JP – FAYE N – GIRIN D – LACROIX T – ROSTING-TAYARD P

Absents excusés : MM DELAS P – GOUNIN C – GONTHIER S

Pouvoirs :

GONTHIER Stéphane à BRENNER Jean-François

GOUNIN Chrystele à FAYE Nathalie

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance du conseil municipal :

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025**
- 3- DELIBERATION FIXANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS**
- 4- DECISION MODIFICATIVE N°1 SUITE A CESSIION PARCELLE AB123 AU SMBVA**
- 5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES MANEDES DE POLICE 2025**
- 6- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL 2025 POUR LE PARC PUBLIC DU ST HUBERT**
- 7- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ARA AU TITRE DU BONUS RURALITE 2025 POUR LE PARC PUBLIC DU ST HUBERT**
- 8- DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS**
- 9- QUESTIONS DIVERSES**
 - **PLUi**
 - **GENS DU VOYAGE**
 - **FETE DE LA GALETTE**

Madame le Maire rend compte des décisions d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis le dernier conseil municipal pour laquelle elle n'a pas souhaité exercer le droit de préemption de la commune, la commune n'ayant pas de projet sur ce ténement :

Propriétaires et acquéreurs	DATE	Nature du bien	REF PARCELLE(s)	Superficie cédée	PRIX VENTE
SCI BOK/CONSORTS DAOUST	29/04/2025	BATI SUR TERRAIN PROPRE (Apports en société)	ZE 114	2 866 M2	550 000.00 €
RENOUVELET/PERTUISET/TROJANI	29/04/2025	BATI SUR TERRAIN PROPRE	AB 312	1 347 M2	505 000.00 €

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner : **Monsieur Patrice ROSTAING-TAYARD**

2 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du **27 MARS 2025**
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ APPROUVE le procès-verbal du **Conseil municipal du 27 MARS 2025**

3 – DELIBERATION FIXANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS

Madame le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. Pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation comptabilisés au compte 203.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de trente ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt 6 national ;

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

La commune compte moins de 3 500 habitants. Elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation mais peut sur délibération du conseil municipal décider d'autres catégories de dépenses à amortir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à compter de 2025,

- Fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à 5 ans pour les biens mobiliers ou matériel
- Fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à 15 ans pour les biens immobiliers

- Fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 203 à 5 ans les frais d'études non suivis de travaux. - Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4- DECISION MODIFICATIVE N°1 SUITE A CESSIION PARCELLE AB 123 AU SMBVA

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°1 nécessaire par suite de la cession de la parcelle AB 123 à l'euro symbolique au SMBVA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la DM n°1 telle que détaillée ci-dessous :

CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PARCELLE AB123				
Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 736.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 736.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	1 736.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 736.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 736.00 €	1 736.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 736.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 736.00 €	0.00 €
R-2804411 : Amort. subv. nat. org. publics-Biens mobiliers, matériel, études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 736.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 736.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	1 736.00 €	1 736.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de Police auprès du Département du Rhône pour la remise à niveau de la signalisation horizontale de la totalité des rues du village et de la RD51 et la mise en place d'un miroir de sécurité rue du Stade à l'intersection de la rue des Plantières.

Le montant de l'opération est de **5 000,00 € HT**

Ouïe l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **S'engage** à réaliser l'opération ci-dessus détaillée pour un montant de **5 000 € HT**
- **Sollicite** une subvention au titre des amendes de Police 2025 auprès du Département du Rhône pour l'opération ci-dessus détaillée

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL 2025 POUR LE PARC PUBLIC DU SAINT HUBERT

INTITULE DU PROJET 2025 : PARC PUBLIC DU SAINT-HUBERT

La mairie souhaite compléter l'aménagement du secteur du Saint Hubert qui propose déjà des jeux de boules, un plan d'eau pour la pêche, un espace buvette et barbecue, des jeux d'enfants, d'un petit parc ombragé équipé de toilettes publiques et compléter l'aire de jeux pour enfant, ce lieu de convivialité organisé aux abords immédiats de l'école publique, de la future maison médicale et de la résidence seniors permettra de réunir petits et grands, mais aussi jeunes et seniors autour d'activités dans une zone préservée.

La commune a sollicité des devis afin d'avoir une estimation des travaux à réaliser en vue de l'élaboration du budget 2025.

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention du Département au titre du Partenariat territorial 2025,

FINANCEMENT

Le projet est réalisé sur les fonds propres de la commune sans avoir recours à l'emprunt.

Les conditions n'étant pas connues, le tableau de financement pourra être adapté.

Estimation du financement :

	RECETTES HT	DEPENSE HT
<u>MAIRIE</u>		
Création du parc public du SAINT HUBERT		77 171.36 €
Subvention REGION « Bonus ruralité 2025 » de 30 %	23 151.41 €	
Subvention DEPARTEMENT DU RHONE « Partenariat territorial » 2025 de 30%	23 151.41 €	
	30 873.54 €	
Financement sur fonds propres de la commune		
<u>TOTAL GENERAL</u>	77 171.36 €	77 171.36 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Début des travaux : dès réception des arrêtés attributifs de subventions 2025

Fin des travaux : octobre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **CERTIFIE** que ce nouveau projet n'est pas engagé
- **DECIDE** de lancer le projet et de demander une subvention au Département au titre du Partenariat territorial, de 30%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget 2025

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ARA AU TITRE DU BONUS RURALITE 2025 POUR LE PARC PUBLIC DU SAINT HUBERT

INTITULE DU PROJET 2025 : PARC PUBLIC DU SAINT-HUBERT

La mairie souhaite compléter l'aménagement du secteur du Saint Hubert qui propose déjà des jeux de boules, un plan d'eau pour la pêche, un espace buvette et barbecue, des jeux d'enfants, d'un petit parc ombragé équipé de toilettes publiques et compléter l'aire de jeux pour enfant, ce lieu de convivialité organisé aux abords immédiats de l'école publique, de la future maison médicale et de la résidence seniors permettra de réunir petits et grands, mais aussi jeunes et seniors autour d'activités dans une zone préservée.

La commune a sollicité des devis afin d'avoir une estimation des travaux à réaliser en vue de l'élaboration du budget 2025.

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes.

FINANCEMENT

Le projet est réalisé sur les fonds propres de la commune sans avoir recours à l'emprunt.

Les conditions n'étant pas connues, le tableau de financement pourra être adapté.

Estimation du financement :

	RECETTES HT	DEPENSE HT
<u>MAIRIE</u>		
Création du parc public du SAINT HUBERT		77 171.36 €
Subvention REGION « Bonus ruralité 2025 » de 30 %	23 151.41 €	
Subvention DEPARTEMENT DU RHONE « Partenariat territorial » 2025 de 30%	23 151.41 €	
	30 873.54 €	
Financement sur fonds propres de la commune		
<u>TOTAL GENERAL</u>	77 171.36 €	77 171.36 €

CALENDRIER PREVISIONNEL :

Début des travaux : dès réception des arrêtés attributifs de subventions 2025

Fin des travaux : octobre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **CERTIFIE** que ce nouveau projet n'est pas engagé
- **DECIDE** de lancer le projet et de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes de 30 %
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget 2025

8 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 POUR LES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes, inscrites au **Budget 2025**

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT 2025</i>
<i>ADMR ANSE</i>	431 €
<i>AGIVR</i>	100 €
<i>AMICALE DES POMPIERS ANSE AMBERIEUX</i>	200 €
<i>ASSOCIATION GERONTOLOGIE ANSE</i>	60 €
<i>ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE – A.P.R.</i>	200 €
<i>CHAMBRE DES METIERS & DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHONE ALPES</i>	125 €
<i>DDEN- LIMONEST-ECULLY-ANSE-CHAZAY</i>	50 €
<i>LA JEUNESSE ANSOISE</i>	300 €
<i>LA VIGNE DES GARCONS</i>	100 €
<i>LE SOUVENIR FRANÇAIS</i>	200 €
<i>L'INTERCLASSE AMBERIEUX-ANSE-LACHASSAGNE</i>	350 €
<i>LES JEUNES SAPEURS POMPIERS AMBERIEUX – ANSE- LUCENAY</i>	100 €
<i>MFR BALAN</i>	100 €
<i>LES RESTAURANTS DU CŒUR</i>	100 €
TOTAL	2 416€

Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025 de la commune.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Présentation du bilan d'activités du Service Départemental Incendie Secours-S.D.I.S

Caserne des sapeurs-pompiers de Anse/Amberieux d'azergues/Lucenay

La Journée portes ouvertes de la caserne aura lieu le 7 juin 2025

Au cours de l'année 2024, il y a eu 35 opérations de secours sur la commune d'Ambérieux.

Madame le Maire ainsi que le 1^{er} et le 2^{ème} adjoints ont installé l'application pour mobile SMARTGIS permettant de connaître en temps réel les interventions sur la commune.

PLUI :

Le PLUI est un document d'urbanisme qui organise l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. Il remplace les PLU communaux pour assurer une cohérence territoriale.

Les objectifs du PLUI sont de maîtriser le développement urbain, protéger les espaces naturels et agricoles, favoriser la transition écologique, et répondre aux besoins des habitants.

Les élus de la CC Beaujolais Pierres Dorées sont désormais majoritairement favorables au PLUI, ayant conscience qu'il est important d'harmoniser les règles d'urbanisme en mettant en place des règles communes pour éviter les disparités entre communes et faciliter les projets et garantir une cohérence territoriale.

Les réflexions de la CC Beaujolais des Pierres Dorées portent notamment sur les points suivants :

Le développement durable et transition écologique

Intégration des enjeux environnementaux : préservation des espaces naturels, gestion des ressources, lutte contre l'artificialisation des sols, promotion des énergies renouvelables.

La Gestion de la croissance démographique et de l'habitat

Analyse des besoins en logements, diversification de l'offre (logements sociaux, adaptés aux seniors, etc.), et maîtrise de l'étalement urbain.

Le Développement économique et activités

Identification des zones d'activités économiques et artisanales, soutien aux commerces de proximité, et valorisation du patrimoine local.

Les Mobilités et infrastructures

Réflexion sur les transports en commun, les modes doux (vélos, piétons), et l'accessibilité des services.

Il est important de trouver une bonne coordination entre les communes aux enjeux parfois différents. et de prendre en compte des spécificités locales tout en assurant une vision globale.

De plus le PLUi permet d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires.

Les Perspectives sont également

une intégration accrue des objectifs de lutte contre le changement climatique, ainsi que le suivi et évaluation pour adapter le PLUI aux réalités du territoire.

Il a été décidé que les élus de la présente mandature s'engageraient sur le PLUI de la CCBPD d'ici la fin de l'année.

Le conseil municipal est favorable à ce passage en PLUI intercommunal.

Station super-chargeurs /SYDER : Madame le Maire invite le conseil municipal à participer à la Remise du « Trophée de la Mobilité électrique » à la commune d'AMBERIEUX d'AZERGUES pour la réalisation de l'aire de Supers chargeurs.

Le 24 juin à 19H30 à la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Jeunesse Ansoise : L'association « **La Jeunesse Ansoise** » fera une démonstration sur la commune, place de la Fontaine le **27 mai à 20H00. La population ambarroise est conviée à ce moment musical.**

Gens du voyage : Madame le Maire participe à des événements organisés pour débattre de la question récurrente d'accueil des gens du voyage.

Elle rappelle que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées dispose de deux aires pour accueillir les gens du voyage. Une aire de sédentarisation et une aire de grand passage.

L'aire de sédentarisation a permis de reloger des familles en situation très précaire. D'une capacité de 6 places elle permet aux familles d'exprimer des demandes de relogement, ou logement durable pour les volontaires aux changements.

L'aire de grand passage se situe sur la commune de Anse. Elle est réservée aux groupes de différente taille avec une capacité maximale de 120 places.

La gestion de ces deux aires est régie en direct par la CCBPD.

Aménagement / accès du Saint Hubert Madame le Maire donne rendez-vous samedi 10 mai à 9H30 au St Hubert pour le choix d'implantation des blocs de type « lego ».

Entretien fossés : La société APRR va faire curer les fossés qui sont de sa compétence, notamment dans le passage de l'autoroute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain conseil municipal le jeudi 19 juin à 19H00

MAIRIE

69480 - AMBERIEUX d'AZERGUES

DOSSIER

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le mardi 6 mai 2025
à 19 heures 00 en session ordinaire.

Ordre du jour

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025
1. DELIBERATION FIXANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS
2. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUITE A CESSIION PARCELLE AB 123 AU SMBVA
3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025
4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL 2025 POUR LE PARC DE LOISIRS DU SAINT HUBERT
5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU BONUS RURALITE 2025 POUR LE PARC DE LOISIRS DU SAINT HUBERT
6. DEMANDE DE SUBVENTION 2025 DES ASSOCIATIONS
7. QUESTIONS DIVERSES
 1. PLUI
 2. GENS DU VOYAGES
 3. FETE DE LA GALETTE

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait Ambérieux d'azergues, le 24 avril 2025

Le Maire Madame FAYE Nathalie



POUVOIR

Je soussigné(e),

GONTHIER Stéphane

agissant en qualité de Conseiller Municipal

empêché(e) d'assister à onseil Municipal

qui se tiendra le 06 mai 2025

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à

M. BRENNER Jean-François

Fait Ambérieux, le 06 mai 2025

Le déclarant



POUVOIR

Je soussigné(e),

GONTHIER Stéphane

agissant en qualité de Conseiller Municipal

empêché(e) d'assister à onseil Municipal

qui se tiendra le 06 mai 2025

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à

M. BRENNER Jean-François

Fait Ambérieux, le 06 mai 2025

Le déclarant



POUVOIR

Je soussigné(e), **Chrystèle GOURIN**

agissant en qualité de **Conseillère Municipale**
empêché(e) d'assister à **au conseil du Mardi 6 Mai 2025**

qui se tiendra le

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à **lme**

Nathalie FAYE.

Fait, le

5/5/25 à Ambérieu

Nom prénom	Signature
FAYE Nathalie	
BRENNER Jean-François	
DUPERRON Jean-Pierre	
ROSTAING-TAYARD Patrice	
CHAMBEFORT Benjamin	
DAOUST Séverine	
DELAS Patrick	Absent
DESREUMAUX Xavier	
DOBROWOLSKI Fabrice	
GIRIN Damien	
GONTHIER Stéphane	Absent pouvoir Jean-François BRENNER

GOUNIN Chrystèle	Absente pouvoir à Nathalie FAYE
LACROIX Thomas	